



PREFECTURE DE CORSE
PREFECTURE DE LA CORSE-DU-SUD

DOCUMENT GENERAL D'ORIENTATIONS

2008-2012

Le Président de la République a présidé, le 21 décembre 2007, un conseil des Ministres restreint relatif à la sécurité routière et fixé en accord avec le Premier Ministre, l'objectif de réduire le nombre de personnes tuées chaque année sur les routes à **moins de 3000 d'ici à 2012**.

Ce nouveau défi devra se traduire concrètement, dans chaque département, par une **réduction massive et continue du nombre de blessés et de tués de 8% en moyenne par an**.

Ainsi des mesures doivent être prises pour :

- **diviser par deux le nombre d'accidents mortels dus à l'alcool**
- **diviser par trois le nombre de jeunes tués**
- **diviser par deux le nombre d'accidents mortels liés à l'utilisation d'un deux-roues.**

Le Document Général d'Orientations (DGO), a été élaboré dans une démarche partenariale. Il formalise ainsi la mobilisation des partenaires institutionnels et des acteurs locaux autour d'orientations et de véritables projets départementaux pour tenter de contribuer à l'atteinte de l'objectif national.

La phase d'étude des enjeux, réalisée par les services de l'Équipement a reposé principalement sur l'analyse des accidents. L'étude et le choix des enjeux ont été exposés et validés au cours d'une réunion du Pôle de Compétence Etat, en septembre 2008. La phase de définition des orientations d'actions a fait l'objet d'un approfondissement de la connaissance et de la compréhension des enjeux retenus avec l'ensemble des acteurs locaux, au sein de groupes de travail distincts qui se sont réunis en novembre 2008.

Le DGO est le document de référence de la politique locale de sécurité routière. La déclinaison annuelle des enjeux se fera dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR).

SOMMAIRE

- I - L'insécurité routière en Corse du Sud
(période de référence 2002/2006)
- II - Les enjeux
- III - Les orientations d'actions
- IV - Evolution du DGO

Pièces annexées au DGO

- 1 - Circulaire interministérielle du 15 avril 2008
- 2 - Principaux éléments d'analyse ressortant de l'étude d'enjeux
- 3- Composition des trois groupes de travail

I - L'INSECURITE ROUTIERE EN CORSE DU SUD

En cinq ans (2002/2006), l'accidentologie routière de la Corse du Sud représente :
1997 accidents corporels, 96 tués, 576 blessés hospitalisés et 2187 blessés non hospitalisés

En moyenne on constate :

Près de 8 accidents par semaine 1 tué toutes les 3 semaines 11 blessés par semaine
--

Le département présente sur tous les réseaux, un risque de décès plus élevé que la moyenne nationale : **37% de tués en plus à risque équivalent, sur une période de cinq ans.**

II - LES ENJEUX

Les enjeux identifiables pour faire reculer l'insécurité routière dans le département ressortent des chiffres de l'étude préalable.

1- LES JEUNES

Le département est marqué par la forte accidentalité des jeunes

La tranche d'âge des 18-24 ans représente 7% de la population de Corse du Sud, mais 24% des tués sur la route.

L'analyse statistique met en évidence les points suivants :

- Ces jeunes sont impliqués dans 1 accident sur 3
- 70% d'entre eux sont conducteurs d'une voiture et 26% conducteurs de deux-roues motorisés (moto, cyclo, scooter)
- Ils sont impliqués dans la moitié des accidents survenus dans l'agglomération d'Ajaccio
- Ils constituent la moitié des victimes graves (tués+ blessés graves) en rase campagne et dans les agglomérations de moins de 5000 hab

2- LES USAGERS VULNERABLES

LES DEUX-ROUES MOTORISES

Les usagers de cyclo, scooter ou moto représentent 27% de l'ensemble des tués, 32% des blessés graves et 26% des blessés légers.

LES PIETONS

233 accidents corporels ont impliqué des piétons, soit 11%. Ces accidents ont eu pour conséquences : 9 tués, 46 blessés graves et 194 blessés légers.

Parmi les 9 piétons tués, 8 sont âgés de 60 ans et plus. Les piétons de plus de 60 ans représentent 25% de la population et 40% des blessés piétons.

3- L'ALCOOL

La conduite en état d'alcoolémie est une caractéristique forte des accidents dans le département. 17% des accidents mortels sont concernés par le facteur alcool. Par ailleurs, 21% des conducteurs « présumés responsables » étaient alcoolisés.

Dans les accidents corporels s'étant produits la nuit et ayant impliqué des jeunes de 18 à 24 ans, on retrouve le facteur « alcool » dans 1 accident sur 3.

Un sondage réalisé aux abords d'une discothèque auprès de 140 jeunes révèle que

- 56% des jeunes s'alcoolisent chez des amis ou dans les bars d'ambiance avant leur arrivée en discothèque
- 65% des jeunes consomment plus de trois verres d'alcool
- 39% des jeunes venus avec leur véhicule conduisent après une consommation excessive d'alcool

4 - LA VITESSE

En 2007, les forces de l'ordre ont relevé dans le département 4177 infractions à la vitesse.

5- LES DEPLACEMENTS LIES AU TRAVAIL

1/3 des accidents et 1/3 des tués constituent le bilan de l'accidentologie liée à l'activité professionnelle ou à un déplacement entre le domicile et le lieu de travail.

Le risque circulation routière, selon les sources de la CRAM du Sud-Est, a représenté en 2004 dans la région PACA CORSE :

59 décès 9 220 accidents avec arrêt 1817 incapacités permanentes Près de 835 000 journées perdues pour incapacité temporaire

6 - LES INFRASTRUCTURES

* LES SEPT AGGLOMERATIONS PRINCIPALES

AJACCIO, BONIFACIO, GROSSETO-PRUGNA, PORTO-VECCHIO, SARROLA-CARCOPINO, SARTENE et ZONZA, représentent au total 77 293 (62 % des habitants du département), 1 551 accidents corporels (78 % des accidents du département), 51 tués (sur 96), 2 062 blessés (75% du chiffre départemental).

La ville D'AJACCIO (54 700 habitants), compte le plus grand nombre d'accidents en cinq ans : 1 250 accidents corporels (63 % des accidents du département) 19 tués (20% des tués du département) et 1 580 blessés (57% du chiffre départemental).

*** LES OBSTACLES LATERAUX**

38% des accidents corporels hors agglomération et dans les agglomérations de moins de 5 000 habitants se terminent contre un obstacle fixe.

*** LES ZONES D'ACCUMULATION**

Sept zones d'accumulation ont été répertoriées sur les routes nationales 193, 196 et 198, et sur les routes départementales 55 et 81.

Ces sections sur RN et RD représentent 5% du réseau, 10% des accidents corporels et 25% des tués.

III - LES ORIENTATIONS D'ACTIONS

La définition des orientations d'actions déclinées dans les différents domaines concerne chacun des 6 enjeux retenus. L'objectif des groupes de travail a été de préciser les axes prioritaires d'un programme pluriannuel de lutte contre l'insécurité routière du département, permettant de fédérer les acteurs et d'obtenir leur engagement dans sa mise en œuvre. Leur déclinaison annuelle se fera dans le cadre des Plans Départementaux d'Actions de Sécurité Routière. Le détail de la composition des groupes de travail figure en annexe.

1 - LES JEUNES

- renforcer la connaissance des usagers jeunes impliqués dans les accidents de la route
- Orienter vers les formations AAC (Apprentissage Anticipé de la Conduite)
- Impliquer les structures éducatives et les collectivités territoriales dans le cadre du continuum éducatif
- Mobiliser, sensibiliser et former l'ensemble du réseau des partenaires éducatifs
- Mobiliser les entreprises sur le risque routier des jeunes apprentis
- Promouvoir le port de la ceinture de sécurité à l'arrière
- Inciter et soutenir les actions de sécurité routière portées par les jeunes

2 - LES DEUX- ROUES MOTORISES

- Impliquer les auto-écoles, les motocistes et les assureurs en tant que relais de sensibilisation
- Inciter les titulaires du « Permis B » à suivre une formation pour conduire une 125 cm3
- Sensibiliser les aménageurs aux risques des deux-roues motorisés en milieu urbain, en prenant en compte les doléances des associations de motards
- Communiquer sur les risques pris par les deux-roues motorisés et les autres usagers
- Communiquer sur les missions du M. MOTO de la DDE

- Impliquer les établissements scolaires dans la prévention des risques liés à l'usage des deux-roues motorisés
- Mieux sensibiliser les candidats au BSR et leurs parents aux risques routiers inhérents à la pratique d'un cyclo
- Inscrire tous les ans la sécurité routière à l'une des réunions du Comité d'Education à la Santé de chaque établissement scolaire

3 - L'ALCOOL

- Améliorer la connaissance sur les accidents avec alcool
- Mettre en œuvre le volet « alcool du Plan de contrôles routiers
- Mobiliser les entreprises, les collectivités territoriales et les professionnels de santé sur le risque alcool
- Promouvoir et valoriser le principe du conducteur sobre désigné
- Promouvoir l'auto contrôle d'alcoolémie
- Informer, sensibiliser, mobiliser et contrôler les distributeurs d'alcool
- Intensifier la communication locale notamment au cours de périodes et événements festifs à risque : période estivale, fêtes de fin d'année, bals de village...
- Sensibiliser et former le monde éducatif ainsi que les parents d'élèves au risque alcool

4- LA VITESSE

- Mettre en œuvre le volet vitesse du plan de contrôles routiers
- Promouvoir la conduite apaisée comme valeur de développement durable et de qualité de vie
- Mobiliser les transporteurs et sensibiliser les chauffeurs Poids Lourds au respect des vitesses et des distances de sécurité
- Sensibiliser les piétons seniors aux risques encourus en milieu urbain
- Impliquer l'ensemble des gestionnaires en vue de la pertinence et de la cohérence de la signalisation

5- LES DEPLACEMENTS LIES AU TRAVAIL

- Intensifier les actions de prévention et d'information en direction des petites entreprises
- Promouvoir les stages post-permis proposés par le Club Sécurité Routière en milieu professionnel de la Corse du Sud , piloté par la Préfecture et soutenu par la CRAM du Sud-Est

6 - LES INFRASTRUCTURES

- Modifier les limites d'agglomération non pertinentes
- Modifier les limitations de vitesse non pertinentes
- Mettre la signalisation de police aux normes
- Faire désigner par chaque commune un adjoint correspondant sécurité routière, former ces correspondants avec l'aide du CETE et adapter les enjeux sur le territoire de chaque commune. Traiter en priorité les 7 communes les plus accidentogènes, et faire procéder en particulier à une étude-diagnostic pour la ville d'Ajaccio
- Traiter les zones d'accumulation identifiées

- Mettre en place un dispositif de consultation des usagers de la route. Etudier et apporter une solution aux points signalés, en particulier ceux déjà listés par l'Association « Flo, routes de Corse ».
- Arrêter un programme de traitement technique des obstacles latéraux susceptible de réduire la dangerosité de ces obstacles, soit de les supprimer, soit de les protéger. Traiter prioritairement les obstacles les plus dangereux.
- Etablir un plan d'assurance qualité pour les projets routiers
- Améliorer la fiabilité du fichier accidents, en liaison avec les forces de l'ordre

IV - L'EVOLUTION DU DGO

Le suivi du DGO sera assuré par le Pôle de Compétence Etat en matière de sécurité routière, et plus particulièrement la coordination des actions entre les partenaires et les collectivités territoriales.

Les membres des groupes de travail (services de l'Etat, Parquet, élus locaux, services des collectivités territoriales, représentants de milieux associatifs et de milieux socioprofessionnels, services de santé et enseignants de la conduite) qui ont présidé à la définition des orientations d'action, seront réunis pour évaluer la cohérence des actions avec les enjeux retenus dans le DGO. Un rapport de suivi sera communiqué en annexe du PDASR.